Publié le 0 3 AVR. 2025



ID: 091-219106663-20250331-DELCM02_2025_24-DE



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 02 2025 24

L'An deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION: 26/03/2025

DATE D'AFFICHAGE: 26/03/2025

Membres élus en fonction : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 18

Quorum: 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER.

Excusé(es) représenté(es): M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Pierre CAMBON, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Arnaud CHERON, M. Louis BREC procuration à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es): Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET: APPROBATION DU RAPPORT 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES ET RAPPORTS ANNUELS 2023 DES DELEGATAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-3, L.2224-5 et D.2224-1;

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R.3131-2 et suivants ;

VU la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les milieux aquatiques ;

VU le décret du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services d'eau et d'assainissement ;

Berger Levieuit

ID: 091-219106663-20250331-DELCM02 2025 24-DE

CONSIDERANT les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT les rapports annuels 2023 du délégataire SUEZ Eau France relatifs au service public de l'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Épinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Saclay, Villebon-sur-Yvette, Villejust et Verrières-le-Buisson;

CONSIDERANT les tableaux de bord 2023 de suivi du service public de l'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines des communes en régie directe (Champlan, Gometz-le-Châtel, Palaiseau, Saint Aubin, Villiers-le-Bâcle) et en régie avec prestations de service (Chilly-Mazarin, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Orsay et Wissous);

CONSIDERANT le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines 2023 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay;

CONSIDERANT la nécessaire synthèse des éléments précités,

CONSIDERANT que le Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement doit être présenté chaque année à l'assemblée délibérante ;

CONSIDERANT que chaque année, l'Établissement public de coopération intercommunale ayant la compétence « assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines » doit examiner le ou les rapport(s) annuel(s) du délégataire (RAD), lorsque le service public a été délégué;

CONSIDERANT l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 13 novembre 2024 ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°3 « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets » en date du 19 novembre 2024 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale en date du 24 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE des rapports annuels 2023 du délégataire Suez Eau France relatifs au service public de l'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Épinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Villejust.

APPROUVE le Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines 2023 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (27 communes).

PRECISE que ces rapports seront transmis aux communes concernées pour présentation à leurs conseils municipaux et mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Ainsi fait et délibéré aux Jours, mois et an que dessus, Pour extrait conforme, A Villejust, le 31/03/2025

RICKOVSHOO